

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

HOTEL DU SIECLE

Paris — 24, rue Chauchat, 24 — Paris

Adresse télégraphique : SIECLE-PARIS

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

Les articles et envois non acceptés sont refusés

ADRESSER TOUTES LES LETTRES ET COMMUNICATIONS A
M. L'ADMINISTRATEUR DU SIECLE.

ÉDITION DE PARIS

Voir à la quatrième page les nouvelles
de la dernière heure.

BULLETIN DU JOUR

Le conseil de perfectionnement de l'École centrale vient, après bien des hésitations et tergiversations, de mettre fin à un incident qui n'aurait pu ne point provoquer et dont la maladresse de quelques-uns a fait un événement. Pour un peu, on eût brisé l'avenir de trois cents jeunes gens coupables d'un excès de civilité. Nous sommes heureux de la décision qui a été prise hier dans la soirée et qui ouvre l'École, à partir du 15 de ce mois, à tous les élèves sans exception. C'était évidemment le meilleur moyen de sortir d'une situation qui devenait, pour le directeur de l'École, de plus en plus délicate et difficile. On cède aujourd'hui sur tous les points ; on s'en remet au bon esprit et au tact des élèves. N'est-il pas été beaucoup plus sage de faire, dès le premier jour, ce qu'on s'est décidé à faire hier, on eût évité ainsi une suspension de travail d'une semaine, et la discussion publique de mesures et de règlements que l'opinion n'est certes pas unanime à approuver. Dans une école comme celle-là, directeur et maîtres des études doivent se montrer surtout animés de sentiments de bienveillance et de conciliation ; tous les différends devraient se régler à l'amiable, en conversations amicales, sans intervention d'une discipline rigoureuse. C'est peut-être ce que n'a pas suffisamment compris tout d'abord le personnel supérieur ; on doit le féliciter de son retour à de meilleures pratiques ; ce retour aurait pu être plus prompt ; c'est déjà beaucoup qu'il se soit produit.

Le tsar a donné l'ordre à la flotte russe de la Méditerranée de se montrer dans les échelles du Levant, toutes les fois que l'occasion s'en présente, côte à côte avec la flotte française. Dans les ports grecs et turcs, comme dans ceux de l'Archipel, des côtes d'Asie mineure, de Syrie et d'Égypte le pavillon moscovite va flotter à côté du pavillon français ; tous ces peuples s'habitueront bientôt à les voir ensemble, et il en résultera pour chacun des deux pays amis un accroissement d'influence dans ces régions. C'est le but cherché, sans doute, il ne tardera guère à être atteint.

Le sultan ne pourra manquer d'être frappé de la signification de cette réunion presque constante des deux flottes ; et il est trop intelligent pour n'en pas tirer d'utiles enseignements. L'affirmation de l'union franco-russe lui permettra de résister avec plus d'efficacité aux pressions intermittentes qu'exercent sur lui ; soit l'Angleterre, seule ou aidée de la triple-alliance, au sujet des affaires d'Égypte, soit l'Autriche-Hongrie soutenue par l'Allemagne au sujet de la Bulgarie. Il saura qu'il peut appuyer sa résistance sur deux autres puissances d'un désintéressement plus sûr, moins dominées du désir de s'emparer de telle ou telle partie de son empire. Il sera sans doute assez sage pour profiter du concours qu'on lui offre indirectement. Mais, d'autre part, il comprendra que son intérêt n'est point de mécontenter les deux seuls gouvernements sur l'entière loyauté desquels il puisse compter. Il a pris, dans l'incident de Sofia, une attitude qui n'était pas tout à fait celle à laquelle nous ayons le droit de nous attendre ; il n'a pas voulu peser sur le cabinet bulgare pour l'amener à nous donner des satisfactions suffisantes ; peut-être même l'a-t-il encouragé à introduire dans la note, par laquelle M. Grécoff croyait clore l'incident, l'énonciation d'une faculté que notre gouvernement ne pouvait admettre en aucune manière, à savoir la faculté pour M. Stambouloff de faire procéder lui-même par sa police à l'expulsion d'un Français après avoir donné au représentant de la France un certain délai.

M. Ribot a déjoué cette manœuvre en acceptant la clôture de l'incident, sur la remise de la note bulgare, et en autorisant M. Lanet à rétablir, sur le pied exclusif, officieux où elles existaient précédemment, les relations avec le gouvernement du prince Ferdinand ; mais en déclarant aussitôt que s'il considère comme réglée l'affaire Chadourne, il n'entend

point considérer comme résolue la question de principe que cette affaire a soulevée. Notre ministre met ainsi la Porte, de même que le cabinet de Sofia, dans l'impossibilité de se prévaloir à l'avenir de cet incident particulier pour exercer directement un droit que la France n'a jamais cessé de lui contester. Que la Porte ait répondu à cette communication dernière en déclarant qu'elle ne pouvait accepter la réouverture d'un différend clos, le gouvernement n'en a nul souci ; une seule chose lui importait, c'est que cette communication parvint à son adresse et que les ministres du sultan, sous une forme quelconque, en donnaient un reçu diplomatique. C'est fait, et les droits que nous tenons des capitulations sont ainsi sauvegardés.

M. Blaine, premier ministre aux États-Unis, a déclaré, par une lettre rendue publique, renoncer absolument à sa candidature pour la prochaine élection présidentielle. Cette lettre est, dans les termes, aussi formelle et aussi explicite que possible. Il semble que, quand un homme d'État écrit de ce style, aucun doute ne puisse subsister dans l'esprit du lecteur. Eh bien, on doit le constater, si profondément humiliant que ce soit pour M. Blaine, tout le monde se demande si cette lettre est l'expression d'un sentiment vrai, d'une résolution arrêtée, ou si plutôt elle ne cache pas un piège et n'est pas une simple manœuvre d'une habileté plus ou moins contestable. Cela montre en quelle pierre estime, des deux côtés de l'Atlantique, on tient la parole et même la signature de ce premier ministre républicain. C'est qu'en effet, depuis qu'il est au pouvoir avec son chef, et l'un ne peut dire son rival, M. Harrison, ni l'un ni l'autre n'ont donné de preuves bien éclatantes de loyauté politique. Le *Times* fait remarquer aujourd'hui que, dans la dernière affaire du Chili, tous deux ont usé de procédés diplomatiques vraiment intolérables, même pour un peuple aussi peu scrupuleux en ces sortes de choses que le peuple américain. « Si, dit le journal de la cité, M. Harrison a réellement reçu la note d'excuses du Chili, avant l'envoi au congrès de son injurieux message, on ne peut que condamner un acte aussi déshonoré. On ne saurait davantage admettre que M. Blaine, ayant reçu la note chilienne, l'ait cachée à M. Harrison ». Dans un cas ou dans l'autre, l'un ou l'autre de ces deux hommes d'État est coupable d'abus de confiance. Il est à souhaiter, pour l'honneur même du peuple américain, que ni M. Blaine ni M. Harrison ne soient portés prochainement à la Maison Blanche.

Conseil des ministres

Les ministres se sont réunis hier matin, en conseil de cabinet au ministère de la guerre, sous la présidence de M. de Freycinet.

MM. Constans, Bourgeois, Develle, absents de Paris, et MM. Rouvier et Jules Roche, indisposés, n'assistaient pas à la délibération.

La séance a été très courte ; elle a été consacrée à l'expédition des affaires courantes. Le président du conseil a fait savoir que M. Rouvier, quoique souffrant, s'occupait de la préparation du budget de 1893. Dans ces conditions, le projet de budget pourra être déposé sur le bureau de la Chambre dans les premiers jours qui suivront la reprise des travaux parlementaires.

M. Constans

M. Constans est arrivé à Turin hier matin, à 10 heures 55.

Il a dû repartir cet après-midi, à 2 heures 12, pour Modane.

Les successions

La commission qui est saisie du projet relatif au régime fiscal en matière de successions et donations entre vifs s'est réunie hier à la Chambre.

Elle a continué l'examen du nouveau texte présenté par M. Jammes, rapporteur, notamment en ce qui concerne les conditions que devront réaliser les créanciers pour acquiescer à la loi, en effet, d'éviter la production de créances fictives destinées à diminuer d'autant les droits dus au fisc.

Nouvelles de la marine

Par décret du 10 février 1892, ont été promus dans le corps des officiers de marine :

Au grade de capitaine vaisseau, M. Bigant, capitaine de frégate.

Au grade de capitaine de frégate, M. Burle, lieutenant de vaisseau.

Au grade de lieutenant de vaisseau, MM. L'Éost, Florimond, Borsat de la Pérouse et Lévy-Bing, enseignes de vaisseau.

Au grade d'enseigne de vaisseau, MM. Robic, Aubry, Claudeville, Latapie, Chapalen, Andouard, Boyer et Guérin, aspirants de 1^{re} classe.

Candidature

M. Thulliez, commissionnaire en vins à Houdain (Pas-de-Calais), ancien receveur des finances sous l'empire, vient de poser sa candidature à la députation dans la seconde circonscription de Béthune. On ne sait encore quelle nuance revêtira cette candidature.

A l'École centrale

Le conseil de perfectionnement, après avoir entendu à nouveau les majors, prenant acte des modifications apportées par eux à leurs précédentes réclamations, s'est remuée d'ailleurs aux élèves eux-mêmes du soin de renvoyer à ceux de leurs actes collectifs qui, aux yeux du public, seraient de nature à nuire à la considération de l'École, est d'avis qu'il y a lieu de proposer à M. le ministre du commerce, conformément à l'avis de la direction, de rappeler tous les élèves sans exception et de fixer la date de la réouverture des cours au lundi 15 février courant.

Obseques

Les obsèques du vice-amiral Couppvent des Bois, grand-officier de la Légion d'honneur, ont eu lieu hier à midi en l'église de la Madeleine.

Suivant le désir du défunt, les honneurs militaires n'ont pas été rendus. L'administration de la Compagnie des Docks de Marseille avait envoyé une couronne.

Le deuil était conduit par le général Cloux, MM. Vasse-Manet et Paul Couppvent des Bois, cousins du vice-amiral.

Après la cérémonie funèbre, le corps a été descendu dans les caveaux de l'église. Il sera transporté demain à Dammarie-les-Lys (Seine-et-Oise), où aura lieu l'inhumation.

LA POLICE DE LA RUE

L'incident Rousse a été ramené à ses véritables proportions et il n'est plus question de le porter à la tribune. Le conseil du Var était absolument dans son tort. Il résulte de témoignages impartiaux des employés de la compagnie des omnibus qu'il n'avait pas le droit de rester dans la voiture, qu'il usurpait la place d'autres personnes et qu'il a formellement refusé de descendre malgré l'invitation polie mais formelle qui lui avait été adressée par le conducteur et le contrôleur. Si M. Rousse a été arraché avec violence de sa place, il s'est donc exposé de lui-même à l'aventure et n'a rien à réclamer, tout dépourvu qu'il soit et surtout parce qu'il est député. Le premier devoir du législateur est de donner l'exemple du respect des lois et règlements.

Mais l'incident n'en est pas moins à retenir, au point de vue des rapports de la police avec la population. Voilà plusieurs affaires où les officiers de police, les sergents de ville ou les agents des mœurs ont attiré l'attention sur eux d'une manière malheureuse. On ne peut pas demander au personnel de la préfecture de police d'être composé de lauréats de l'Académie française et de philosophes stoïciens. S'ils avaient le beau langage de ces lauréats et l'inaltérable patience de ces philosophes, ils feraient probablement de très mauvais gardiens de la sécurité de la rue. Mais en toute chose il y a une mesure qu'il ne faut pas dépasser. Il est avéré qu'un certain nombre d'officiers de paix et d'agents ont une tendance à conduire trop facilement les gens au poste et à accomplir cette opération avec un luxe de vigueur et une abondance de menaces et de qualifications trop peu choisies. Lorsque ces messieurs se trouvent en présence de malfaiteurs reconnus, de repris de justice ou même de personnages rebelles et mal embouchés leur attitude se comprend ; mais il arrive trop souvent qu'ils montrent la même violence de formes et de langage lorsqu'ils se trouvent en face de citoyens inoffensifs et même de femmes ou de jeunes filles. Depuis plusieurs mois, on a pu voir quatre ou cinq incidents qui témoignaient de cette maladresse et de cette violence et il importe que ces faits ne se reproduisent pas, sous peine de voir s'altérer d'une façon très regrettable les rapports entre la police et la population.

Il nous semble qu'il serait facile d'éviter le retour de ces scènes fâcheuses en donnant pour instructions aux agents de n'arrêter pour fait de contraventions par exemple ou délits d'injures, que dans

le cas où le prévenu refuserait de faire connaître son identité ou n'aurait pas les moyens de l'établir. La plupart des arrestations arbitraires ont pour cause des erreurs sur la personne ou des propos plus ou moins injurieux. Très souvent même l'agent ne serait pas tenté d'arrêter si la question d'amour-propre ne s'en mêlait. Fréquemment c'est parce que la foule s'amasse et paraît donner tort à l'agent que celui-ci empêche le délinquant et le conduit au commissariat. Souvent aussi le délit d'injure se produit parce que l'agent discute et que son interlocuteur se sentant soutenu par les passants, se croit à l'abri d'une arrestation. Enfin les agents ne se permettraient certainement pas d'arrêter des femmes honnêtes aussi légèrement qu'ils le font s'ils avaient la responsabilité de leurs erreurs et si l'administration ne croyait pas de son devoir de les couvrir, afin d'avoir bien son personnel dans la main. Quant à la brutalité des procédés, elle est la conséquence inévitable de l'arrestation arbitraire. L'agent n'est pas sûr de son bon droit. Il craint la résistance, il craint l'intervention du public et comme il a hâte de mettre son prisonnier en lieu sûr, il le traîne en lui serrant le poignet et en le bourrant dans le dos pour le faire marcher plus vite.

Supposons, au contraire, que l'agent ait pour instruction de constater l'identité et de dresser procès-verbal en laissant le délinquant en liberté. Toute discussion injurieuse est évitée ou, du moins, les chances en sont diminuées. La foule est moins portée à se mêler de l'affaire, parce qu'elle dure moins longtemps et parce qu'elle craint d'être prise à témoin par l'agent ou le prévenu. Dirait-on que les agents se trouveront soulevés en face d'individus incapables d'établir leur identité et très résolus à tromper l'autorité sur ce point. Cela se peut, mais dans ce cas, il y a quatre-vingt-dix chances contre une, qu'on soit en face d'un malfaiteur ou d'un vagabond. Le citoyen paisible, ouvrier ou bourgeois, qui circule en ville pour ses affaires, a presque toujours sur lui des papiers établissant sa personnalité, livret, carte électorale, carte de visite, enveloppe de lettres. Il peut de plus donner presque toujours l'adresse d'un négociant qu'il connaît dans le quartier. L'agent aura donc les moyens de vérifier l'identité du personnage. Enfin, en cas de refus d'établir l'identité, le prévenu sait qu'il s'agit pour lui d'une arrestation et s'il a une valeur morale quelconque, cette considération lui déliera la langue, d'autant plus que la foule ne prendra pas volontiers parti pour un monsieur qui cache son nom et son adresse.

L'arrestation arbitraire serait, par ce moyen, presque toujours évitée dans le cas de simples contraventions et la répression aurait lieu quand même, puisqu'il y aurait procès-verbal et par conséquent possibilité de citation. Si M. Buisson en avait usé ainsi avec M. Rousse après l'avoir fait descendre de tramway, le député du Var n'eût probablement pas saisi l'opinion publique d'un incident qui en somme n'est pas une faute pour lui que pour la police. La population ne se plaint jamais que les agents fassent leur devoir, arrêtent les malfaiteurs et même réprime ce qu'on appelle les petits délits de la rue. Ce qui la choque, c'est qu'il y ait des faits sans gravité, un homme ou une femme honorables soient ennuies de force au poste, comme des vagabonds sans feu ni lieu. Le simple procès-verbal avec constatation d'identité éviterait, il nous semble, tous ces inconvénients et rendrait beaucoup plus rares les arrestations arbitraires. Pourquoi la préfecture de police ne donnerait-elle pas à ses agents des instructions dans ce sens ?

A. DE LA BERGE.

LE REPOS DU DIMANCHE

Il existe à Paris une ligue, animée certainement d'excellentes intentions, qui s'est donnée pour mission de faire accepter dans le monde du travail le dimanche comme jour de repos nécessaire. Cette ligue a tenu mardi son assemblée annuelle et il y a été présenté un rapport sur l'état de la question. Les adhérents ne réclamaient nullement le concours de la loi pour faire prévaloir leurs vœux, mais entendaient exclusivement agir par persuasion. On ne peut être plus modéré. La ligue est sage, elle est respectable, on doit rendre hommage à la pureté de son zèle. Mais le but qu'elle se propose est-il utile et s'adapte-t-il bien aux exigences ou aux fatalités de la

vie moderne ? La nécessité d'un repos hebdomadaire pour les travailleurs n'est pas contestable. Cette nécessité, qui se fonde sur l'hygiène et sur l'appréciation raisonnée des besoins économiques, a été mise en lumière par un discours qui est resté célèbre. Mais les opinions diffèrent sur le choix de la journée qu'il convient de consacrer chaque semaine au chômage. Ces dissentiments tiennent à des préoccupations confessionnelles et à des considérations tirées du fonctionnement du travail. Le dimanche est jour férié pour la généralité des personnes vivant, volontairement ou non, sous l'influence des usages catholiques, mais ce n'est point le jour de recouvrement des Israélites. On compte, d'autre part, un grand nombre de professions dans lesquelles il est indispensable de travailler le dimanche, au moins pendant quelques heures. Comment concilier ces difficultés avec la règle inflexible que la ligue cherche à faire prévaloir ? La prolongation du travail jusqu'à une heure parfois avancée du dimanche est même si répandue qu'on doit y voir la principale cause qui a déterminé beaucoup d'ouvriers à chômer le lundi. La ligue ne risque-t-elle pas de froisser plus d'une convenance et de compromettre de nombreux intérêts ?

Que l'Etat, que les administrations publiques donnent le plus de congés possible le dimanche à leur personnel, ce libéralisme sera plausible. Nous voudrions, notamment, qu'il profitât d'une manière particulière aux employés de la poste, des télégraphes et des téléphones. Mais pour l'industrie le meilleur remède est encore la liberté. Laissez les corporations débattre leurs revendications avec les chefs d'entreprises ; laissez agir les syndicats ; ne craignez pas que la population ouvrière manque de hardiesse ; elle montre aujourd'hui des dispositions tout à fait exemptes de timidité ; laissez, enfin, fixer dans chaque profession la journée qu'on jugera la meilleure pour se reposer. Il est fort probable que dans la plupart des cas c'est le dimanche qu'on adoptera mais s'il y a des dissidents qu'ils soient libres ! Quel mal la ligue verrait-elle à ce que dans une corporation on chôme le lundi tandis qu'ailleurs on cesserait le travail le samedi ? Il est surprenant qu'il faille rappeler les mérites du *laissez faire* à une association présidée par un économiste aussi éminent que M. Léon Say.

A PROPOS
DES MANŒUVRES ITALIENNES

La presse italienne a bien voulu attacher quelque intérêt à l'article que nous avons publié dernièrement sur la façon dont seront organisées en Italie, les manœuvres de cette année. L'*Italia militare* vient même de consacrer à cet article un assez long commentaire.

Il paraît que ledit article lui avait été signalé télégraphiquement, ainsi qu'à plusieurs autres journaux militaires de la péninsule, comme étant exemptés de considérations « bizarres » et « malicieuses » que nos voisins se plaignent de rencontrer fréquemment dans les journaux français qui s'occupent de leur pays.

Nous nous félicitons de l'hommage ainsi rendu à notre sincérité et nous en remercions notre confrère.

Il est vrai qu'il semble ensuite nous faire un reproche de ce que nous avons simplement reproduit les renseignements donnés par lui et par d'autres, sur la nouvelle organisation des manœuvres italiennes.

C'était cependant pour nous le meilleur et même le seul moyen d'atteindre à l'exactitude : but que nous visons avant tout.

Quant aux appréciations que nous avons formulées sur ce qui se faisait jusqu'ici, et sur ce qui doit se faire désormais dans l'armée italienne, en fait de mobilisation et de manœuvres, petites ou grandes, notamment en ce qui concerne le nouveau mode de convocation et d'incorporation des réservistes, l'*Italia militare* se demande si nous avons bien compris la réforme dont il s'agit, et cite notamment une coquille typographique nous a fait dire : la « non-régularité » pour la « non-régionalité » du recrutement italien.

Nous ne nous étonnons donc pas trop de ce que notre confrère a pu trouver d'obscur dans notre indication du nouveau système d'appel des réserves italiennes.

Ce que nous avons voulu dire, en tous cas, et ce que nous croyons être la vérité, c'est qu'à l'avenir les réservistes italiens, au lieu d'être appelés et habillés d'abord aux « districts », puis dirigés de là, sur le régiment où ils ont servi, seront incorpo-

rés directement dans les régiments les plus voisins de leur domicile et habillés par eux.

Nous avons ajouté, et nous le répétons, que c'est là un système analogue — nous ne dirons pas identique — à ce qui se passe en France. Nous croyons que l'Italie fait bien de l'adopter parce que sa mobilisation en sera fort accélérée.

Et c'est aussi l'avis de l'*Italia militare*. Mais nous ne prétendons pas qu'en agissant ainsi, les Italiens nous imitent ou nous copient, pas plus que nous n'avons copié les Allemands en organisant un système de mobilisation analogue au leur. Chacun prend, comme on dit, son bien où il le trouve. Et quand une mesure semble bonne, on est bien en droit de l'appliquer sans se demander si le voisin fait de même ou fait autrement. Si nous avons signalé une analogie entre le système italien et le nôtre, c'est surtout parce que c'était là pour nous, un moyen commode d'en donner une idée générale à nos lecteurs français.

Reste enfin le temps que demandera la mise en vigueur du nouveau système et l'exécution des différentes mesures nécessaires pour en permettre l'application. Nous avons dit que ce temps serait un peu long ; l'*Italia croit*, au contraire, que les choses iront assez vite.

Nous n'insistons pas ; bien que notre confrère déclare lui-même que l'organisation militaire de son pays ne peut guère progresser tant que durera le régime actuel d'économie, ou plutôt de « lésinerie », pour employer ses propres expressions.

D'ailleurs, des progrès réalisés par l'Italie, nous nous contentons, comme nous l'avons dit, « de prendre note, sans nous en préoccuper ». Et nous sommes surpris de voir que notre confrère semble s'étonner que nous nous exprimions ainsi.

Rien n'est plus naturel cependant. Puisque, comme le dit fort bien l'*Italia militare*, nous sommes « amis » avec l'Italie, les réformes militaires que ce pays effectue ne sauraient nous intéresser qu'au point de vue technique. Dès lors nous n'avons à nous « préoccuper » que de celles qui seraient nouvelles pour nous et que notre armée pourrait avoir à lui emprunter. Tandis que lorsqu'il s'agit, comme c'était le cas, d'une organisation de manœuvres en usage en France depuis longtemps déjà, toute « préoccupation », c'est-à-dire toute étude spéciale est à peu près superflue ; il n'y a qu'une simple « note à prendre » pour se tenir au courant de ce qui se passe. C'est ce que nous avons fait et c'est ce que nous avons dit. Notre confrère aurait bien tort de chercher à découvrir dans nos paroles des intentions et des « préoccupations » que nous n'avons jamais songé à y mettre.

UN OFFICIER SUPÉRIEUR.

Diplômes de Conseillers municipaux

Le ministre de l'intérieur vient de découvrir l'existence d'une société assez bizarre.

Une sorte d'agence, s'intitulant : « Société des diplômes commémoratifs des conseillers municipaux », avait imaginé d'envoyer à chacun des membres des 36,000 conseils municipaux de France, dont elle se procurait les listes, un « diplôme de conseiller ». Imprimé sur beau papier glacé de forme rectangulaire, orné de dessins en couleur représentant des guirlandes où se détachent, en exergue, les mots : « Devoir, abnégation », etc., chacun de ces documents porte comme titre : « Diplôme de conseiller ». Au-dessous, sont écrits le nom de l'intéressé, la date de sa nomination et le nombre de voix qu'il a obtenues. Enfin, plus bas, figure cette mention, disposée ainsi :

Fait sous le gouvernement de la République.
Le ministre de l'intérieur, Le directeur,
CONSTANS. (Signature illisible.)

Le président de la République,
CARNOT.

RÉPONSE, S. V. P.

Chaque conseiller municipal recevait ce diplôme, accompagné d'une lettre autographiée explicative, où le directeur de la société faisait d'abord ressortir l'intérêt qu'il avait à conserver un souvenir durable du mandat de haute confiance dont ses concitoyens l'avaient investi. Puis on l'informait que, s'il n'avait pas retourné le « diplôme » dans un délai déterminé, il serait considéré comme acceptant, et que, par suite, il aurait à payer une somme de 2 fr. 50 c. dont la quittance lui serait présentée.

Beaucoup de braves paysans, conseillers municipaux de leur commune, se sont laissés prendre à l'appareil fallacieux de ce « diplôme », qui, pour des yeux de campagne, pouvait paraître une pièce officielle. Ce qui le

pensa qu'il serait intéressant de rechercher si, parmi les compositions civiques proposées pour combattre le phylloxera, il n'en était point qui possédassent une faculté d'adhérence aux feuilles plus grande que les autres, de façon à mieux résister à la pluie, en sorte qu'on pût mieux faire fond sur elles.

Pour éclaircir cette question, M. Aimé Girard a trouvé rien de mieux que d'instituer une série d'expériences consistant à soumettre à l'action des pluies artificielles, d'une intensité et d'une durée calculées, des pommiers de terre en pleine végétation préalablement traités par diverses compositions chimiques ; et de rechercher ensuite, au moyen de l'analyse chimique, les quantités de cuivre que le traitement avait déposées sur les feuilles et celles que la pluie artificielle y avait laissées.

L'expérience ainsi conduite ne valait pas à coup sûr une bonne expérience en plein champ et en plein ciel, mais pour réaliser celle-ci, il fallait perdre une année et l'intérêt était de se hâter.

M. Aimé Girard employa six bouillies différentes toutes plus ou moins en faveur dans les pays agricoles. Or il s'est trouvé que de ces diverses bouillies, celle que la pluie enlève le plus aisément était la fameuse bouillie bordelaise. Une autre « au verdet » a montré, au contraire une adhérence très satisfaisante, mais l'essai a surtout été en faveur de la bouillie cupro-calcaire sucrée de M. Michel Perret. Elle résiste paraît-il à l'action des pluies avec une ténacité inattendue, dont M. Aimé Girard semble avoir été le premier surpris.

G. POUCHET.

LA SEMAINE SCIENTIFIQUE

Un jeune prodige à l'Académie des sciences. Jacques Inaudi, les monstres intellectuels : la mémoire ; feu M. Daudet. — Une ascension au Mont-Blanc, en hiver, la cabane du sommet, M. Janssen. — M. Aimé Girard, les « bouillies » préservatrices et la pluie ; expériences sur les pommiers de terre.

Un monstre fort intéressant a été présenté à l'Académie des sciences dans sa dernière séance. Nous disons monstre dans le sens qu'il avait autrefois le mot, car ce monstre n'a rien de désagréable, bien au contraire : il est de physiologie avenante et, dit-on, de caractère agréable. C'est son cerveau ou plutôt les qualités qu'il renferme, qui sont monstrueuses, c'est-à-dire tout à fait en dehors de la commune nature humaine. L'Académie regardait avec sympathie ce garçon bien tourné et bien mis qui va l'étonner par la faculté extraordinaire qu'il a, de faire de tête les calculs les plus difficiles, les plus compliqués et cela en moins de temps qu'il n'en faut aux mathématiciens qui l'interrogent pour les résoudre avec la craie sur le tableau noir.

Inaudi, c'est le nom du monstre, est un jeune homme à la figure éveillée, intelligente. Il a toutefois, quand il travaille, quelque chose de particulier dans le regard. Ses yeux se portent en haut un peu de côté, avec la tête penchée dans une sorte d'extase souriante. On lui donne de vivre avec un nombre de vingt-cinq chiffres et un autre d'autant de chiffres qu'il en faut retrancher. La soustraction est faite aussitôt, et Inaudi en annonce le résultat.

Après M. Darboux, c'est M. Poincaré qui

pose une question : Faire le carré de 4,800, le diminuer de l'unité et diviser par 6. En un tour de main, Inaudi donne le nombre demandé. Il est intéressant à étudier pendant son travail. Quand il écoute les données du problème posé, il a l'attitude un peu étrange, que nous avons indiquée. Puis, il penche les yeux, comme pour regarder dans sa main gauche étendue, pendant qu'il la frotte en même temps légèrement avec la droite. C'est son tic. On peut dire que tous les calculateurs de tête ont ainsi leur tic.

Il y a aussi le petit côté mis-en-scène. Et nous sommes bien loin d'en blâmer le jeune prodige qui se fait très légitimement une fortune avec les dispositions physiologiques de son cerveau, comme un chanteur avec celles de son larynx. Il y a donc une part — oh ! pas bien grande ! — faite à la mise en scène. Quand on a posé un problème à Inaudi, au bout de quelques instants : « Oh ! dit-il, vous pouvez me parler d'autre chose, me questionner, même me poser un autre problème moins compliqué, cela ne m'empêchera pas de continuer mon calcul... » Il est bien difficile de savoir et nous ne saurons probablement jamais si Inaudi dit vrai. A notre sens, quand il propose qu'on l'interroge ainsi, son travail est fini, il a la solution cherchée, il pourrait la donner de suite, émerveiller par sa rapidité ; il préfère étonner autrement, par une sorte de dédoublement intellectuel, voilà tout.

Il est vraisemblable que nous ne saurons jamais non plus quels procédés intimes met en œuvre son esprit pour jouer si rapidement avec les chiffres. Et peut-être au fond ne le sait-il pas lui-même. A-t-il dans la tête, avec une sorte d'inconscience, une table de multiplication et de division des cent mille premiers nombres les uns par les autres ? L'esprit voit-il comme sur un tableau noir les chiffres ajoutés, soustraits, alignés, déplacés avec une vertigineuse rapidité ? Ou bien encore a-t-il devant les yeux de son esprit l'image d'une règle à calcul dont la barrette se déplace ?

Tout ce qu'on peut dire, c'est que le calcul de tête poussé à ce degré extraordinaire est une spécialisation du travail intellectuel comme on en connaît plusieurs, et pour un physiolo-

giste, il y aurait un beau sujet d'études à essayer de pénétrer par l'analyse, dans le mécanisme de ces cerveaux monstrueux, dont les facultés semblent surtout se rattacher à la mémoire. Nous pourrions aussi bien citer ici le joueur d'échecs qui conduit lui-même parties à la fois derrière son dos, sans hésitation, sans se tromper d'un pion et d'une case. Comment procède son cerveau ? Voit-il devant lui les huit échiquiers avec leurs pièces noires et blanches en place, ou voit-il les parties jouées comme on les écrit dans un compte rendu ? Ou bien n'est-ce ni l'un ni l'autre, et le joueur d'échecs comme le calculateur de tête sont-ils dans la même ignorance que nous des procédés intimes qu'ils emploient ?

Si Inaudi a, en effet, comme on semblait le croire à l'Académie, quelque méthode de calcul spéciale, il est peu probable qu'il en fasse part. Il en a bien dit une, mais si simple ! Quand on lui demande d'extraire une racine carrée, il procède à l'inverse et cherche le nombre qui, multiplié par lui-même, donne celui qu'on a proposé.

Un autre point bien intéressant serait de savoir quels sont, dans des cerveaux si extraordinairement organisés pour un travail intellectuel, les trous qui doivent évidemment exister. C'est même peut-être par là qu'on arriverait à comprendre quelque chose à ces facultés si singulières, qu'il d'ailleurs, n'ont jamais fait avancer la science d'un seul pas. Et constater le fait est presque le meilleur argument que tout chez ces monstres se réduit à une affaire de mémoire consciente ou inconsciente.

Nous nous rappelons un calculateur de tête que nous avons eu l'occasion de voir, il y a plusieurs années. Il avait aussi un tic, celui-là. Pendant son travail, il levait la main droite à la hauteur de l'œil et imprimait à son doigt indicateur, légèrement fléchi, de petits mouvements qui semblaient scander la marche de son calcul mental. On lui avait, un jour, à Oxford, dicté douze cents chiffres, douze cents qu'il avait si bien retenus dans leur ordre, au bout de quatre heures, qu'il disait comme on voulait, et instantanément, le produit de tel chiffre de la série par tel autre.

Il y a cinquante-deux ans, un jeune calculateur-prodige fut présenté à l'Académie des sciences, c'était le 16 novembre 1840. Il s'appelait Monodex et le célèbre mathématicien Cauchy fut même chargé de rédiger à cette occasion un rapport. Nous serions fort surpris si ce rapport ne pouvait pas s'appliquer tout pour tout à Inaudi. On constatera que celui-ci « imagine des procédés quelquefois remarquables pour résoudre une multitude de questions diverses... » qu'il détermine à sa manière les valeurs exactes des nombres entiers ou fractionnaires qui doivent remplir les conditions indiquées, etc... », ce sont les termes mêmes du rapport de Cauchy.

Il y a toutefois quelque chose de nouveau. Depuis 1840 on a marché, les sciences de la vie ont pris une place qu'elles n'avaient point alors. Dans la commission nommée pour faire un rapport sur Inaudi, nous voyons figurer M. Charcot et avec juste raison. Lui, lui surtout, pourra l'étudier et en tirer quelque lumière vraiment utile, non pas pour les mathématiques, mais pour le mécanisme des phénomènes du cerveau. Et c'est là certainement ce qu'il y a de plus intéressant à la présentation à l'Académie de ce jeune homme aux facultés cérébrales si singulièrement déséquilibrées.

On sait que M. Janssen, dont l'entrepreneurière activité ne s'est jamais laissée rebouter pour rien, est arrivé à faire élever sur le sommet même du mont Blanc une maisonnette de bois. La grande solitude des cimes alpestres y perdrait, mais la science y gagnerait. Le sommet du mont Blanc est un dôme de glace ; mais par des considérations de divers ordres M. Janssen avait conduit à admettre que cette couche glacée devait avoir atteint depuis bien longtemps un état stationnaire, et qu'on pouvait bâtir sur elle avec pleine sécurité. Une cabane dont tous les matériaux avaient été transportés à dos d'homme fut donc érigée, et depuis quatre mois elle est exposée là haut aux intempéries que l'on peut imaginer.

Nous venons d'en avoir des nouvelles et M. Janssen a pu annoncer à l'Académie que pendant tout cette première moitié de l'hiver, la maisonnette s'était bien comportée, et les

dieux savent si elle a dû être secouée par le vent !

Tout récemment, un de nos jeunes officiers des bataillons alpins, M. Dunod, chef de l'expédition bien connue, résolu de faire en hiver l'ascension du mont Blanc. Il n'en était pas, d'ailleurs, à ses coups d'essai en fait de tentatives de ce genre. Accompagné de trois guides et favorisé par un temps splendide, il se mit en marche le 20 janvier. Le 21, il quittait la cabane-observatoire